

#### MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél: 04.74.03.64.48

mairie a poulelesecharmeaux.fr

### Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du VENDREDI 05 MAI 2023

Date de la convocation : 24 avril 2023

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas

Secrétaire de Séance : BALLON Anne-Marie

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023.

### **URBANISME**

### 1- Droit de préemption sur fonds de commerce :

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la cession du fonds de commerce appartenant à la SARL LATHUILLERE et situé 3, place de l'Eglise à POULE-LES-ECHARMEAUX.

#### 2- Donation des parcelles AM n°261, AN n°44, 100, 102 et AO n°118 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L.2242-1 et suivants ;

Vu les dispositions de l'article 932 du Code Civil;

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Marc DESMONCEAUX relatif au projet de donation au profit de la commune de POULE-LES-ECHARMEAUX des parcelles AM n°261, AN n°44, 100, 102 et AO n°118 situées « Roche Gati », « A la Chair », « Au Seppe » et « Lafay » appartenant à M. CINIER André, Mme CHENE née CINIER Marie Josèphe, Mme CINIER Suzanne et M CINIER Yves, propriétaires en indivision ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la donation au profit de la commune de POULE-LES-ECHARMEAUX, sans charges ni conditions, des parcelles AM n°261, AN n°44, 100, 102 et AO n°118 situées « Roche Gati », « A la Chair », « Au Seppe » et « Lafay » appartenant à M. CINIER André, Mme CHENE née CINIER Marie Josèphe, Mme CINIER Suzanne et M CINIER Yves, propriétaires en indivision, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession et de prendre à la charge de la commune les frais de notaire afférents à cette opération.

3- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Rhône Métropole : Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au CAUE ce qui permettrait à la commune de bénéficier d'un conseil préalable avant toute opération d'aménagement et notamment pour le projet de MAM-cantine.

Suite à l'adhésion au CAUE pour un montant de 200.00€, la commune pourra conventionner gratuitement pour un accompagnement relatif au projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) et d'un restaurant scolaire sous forme d'une mission de pré-programmation architecturale (étude d'opportunité et de faisabilité spatiale, architecturale, réglementaire et économique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au CAUE RHONE METROPOLE, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tout document afférent et à signer la convention d'accompagnement territorialisé en appui architectural au projet de construction de MAM et restaurant scolaire.

#### **BATIMENTS**

# 4- Etablissement d'un bail commercial avec SARL ferme de de la Corcelle:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la vente fonds de commerce de M. et Mme LATHUILLERE à la FERME DE LA CORCELLE, les gérants de cette SARL souhaiteraient signer un nouveau bail avec la commune pour la location du local communal sis 9, place de l'Eglise 69870-POULE LES ECHARMEAUX.

M. le Maire indique qu'un nouveau projet de bail sera établi par Maître GONNE de LAMURE/AZERGUES.

Ce projet précisera les conditions générales et particulières de location de ce local et en fixera le loyer mensuel.

M. le Maire propose de fixer le loyer à 500.00€ HT identique au loyer demandé à M et Mme LATHUILLIERE et indexé tous les ans selon l'indice des loyers commerciaux en vigueur.

La nouvelle destination des lieux loués pourrait être déterminée ainsi : « atelier de transformation et commercialisation de tous produits agricoles et agro-alimentaires ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la passation d'un bail à usage commercial entre la commune et la FERME DE LA CORCELLE, approuve le montant du loyer qui s'élève à 500 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte définitif ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **FINANCES**

### 5- Demande de subvention au titre des amendes de police 2023 :

Monsieur DESMONCEAUX explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des panneaux de signalisation routière ainsi que deux ralentisseurs pour sécuriser certaines zones de la commune.

Monsieur DESMONCEAUX fait lecture du devis de la Sté DIRECT SIGNALETIQUE, d'un montant de 2 745.55 € HT et informe que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de panneaux de signalisation routière ainsi que deux ralentisseurs et sollicite une subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre des amendes de police

### **VIE COMMUNALE**

#### 6- Modification des tarifs de location des salles communales:

Monsieur Jean-Marc DESMONCEAUX, 2ème adjoint, fait lecture du projet de révision de certains tarifs de location des salles municipales.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-041 du 25 novembre 2022 fixant les tarifs des salles communales disponibles à la location ou à la mise à disposition ;

Considérant que suite à différentes demandes d'associations communales, une réévaluation de certains tarifs de location est proposée;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité de fixer les tarifs des salles communales applicables à compter du 1er janvier 2023 comme suit :



avec 2 nettowages compris

#### Tarifs location salles de Poule-les Echarmeaux



Salle des fêtes (531 m²)		ÉTÉ 01/04 au 31/10	HIVER 01/11 au 31/03	Salle Municipale (≥33 m²)	
				ÉTÉ	HIVER
Journée	Habitant de la commune	250.00 €	320.00 €	100.00 €	120.00 €
	Extérieur à la commune	400.00 €	470.08 €	150.00 C	170.00 €
Week-and (mariage, trapt/swe etc)	Habitant de la commune	350.00 €	420.00 €	150.00 €	170.00 €
	Extériour à la commune	500.00 €	570.00 €	200.00 €	220,00 €
Associations (solrée dansante)	Communales	120.00 €	190 €	99,50 €	70.00 €
	Extériours	250.00 C	420 €	THE THE	
Bai  Conscrits "(deffié humoristique et jour des conscrits)		650.00 € 400 € (nettoyage comprix)	650 €	Gratuit (vin d'honneur)	Graguit (vin Shonneur
Tables roades (10)		5.00 € Punité	Caution 200.90 €		
Vin d'henneur - pot de l'amilié (muriages, fanérailles) - Géremonie funéraire		100.00 €	3 00.00€	100.80 €	100 €
Cauties	SaSo	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Mettoyage		150.00 €	150.00 €	₹ 00.00 €	100.00 €
Nombre de tables et chalses	50 tables + 250 chaises	10 grandes tables			

#### **ECOLE, SPORTS ET LOISRS**

7- Camping municipal: examen de devis relatif à l'installation d'un portail:

Madame Gaëlle CROISAT, 3ème Adjointe, explique au conseil municipal la nécessité d'installer un portail et un portillon à digicode sur le site du camping municipal afin de rationaliser les entrées et sorties des vacanciers.

A cet effet, Madame Gaëlle CROISAT fait lecture des différents devis et expose les différences des produits proposés :

- COFALU : 6 477.47 € HT - HERLEY : 5 710.00 € HT

- ASMT : 7 267.00€ HT

- METALLERIE GAILLARD: 7 924.00€ HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, approuve l'installation d'un portail et d'un portillon munis d'un digicode, approuve le devis de l'entreprise HERLEY pour un montant de 5 710.00€ HT et dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

8- <u>Cantine scolaire : nouveau contrat de fourniture des repas</u>: Suite à la vente du fonds de commerce de M et Mme LATHUILLERE, traiteurs fournissant les repas de la cantine scolaire, une solution de remplacement doit être trouvée.

L'internat « les Clefs du Soleil » de CLAVEISOLLES est en capacité de préparer et livrer les repas des élèves des deux écoles de la commune.

A ce titre, une convention de prestation de service devra être conclue entre la commune et « Les Clefs du Soleil » à partir du 27 mai 2023 ayant pour objet : « contrat de restauration collective-fourniture et livraison de repas en liaison chaude »

Ce contrat serait conclu pour une durée de trois ans et trois mois. Il sera ensuite reconduit tacitement chaque année scolaire.

Toute dénonciation par le client durant les trois premières années scolaires complètes entrainera le versement au prestataire d'une indemnité de rupture du montant indiqué dans le tableau ci-dessous :

DELAI	MONTANT
Avant le 31/08/23	20 000 €
Entre le 01/09/23 et le 31/08/24	15 000 €
Entre le 01/09/24 et le 31/08/25	10 000 €
Entre le 01/09/25 et le 31/08/26	5 000 €

A l'issue de ces trois années scolaires complètes, le contrat pourra être dénoncé à chaque fin d'année scolaire par l'une des parties avec un préavis de 60 jours.

Le coût du repas sera fixé à 4.90 € TTC et sera évolutif selon les termes du contrat ci-annexé. Cette tarification comprend l'élaboration du repas ainsi que la livraison.

Après lecture du projet de contrat de restauration collective et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve le contrat proposé par l'internat « Les Clefs du Soleil », approuve le tarif de 4.90€ TTC par repas, évolutif selon les termes du contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces s'y afférent.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

## 9- Informations mutuelle communale:

Afin d'informer au mieux la population sur cette nouvelle opportunité, deux réunions publiques seront organisées le 22 juin puis le 21 septembre 2023 pour une mise en place effective de la mutuelle communale le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# 10- Calendrier du 2<sup>ème</sup> semestre 2023

- 13 juillet ou 21 juillet 2023 à 19h
- 22 septembre 2023 à 19h
- 20 octobre 2023 à 19h
- 17 novembre 2023 à 19h
- 15 décembre 2023 à 19h

Séance levée à 20h30

Anne-Marie BALLON Secrétaire de séance Aymeric CHAMPALE,

Maire